



Demande de paiement supplementaire

Par **Portmat_old**, le **13/08/2007** à **12:00**

Bonjour, voila depuis pres de deux ans ma mere verse pour un dossier, 50€ par mois à un huissier de justice. Aujourd'hui elle vient de lui porter son du et il la convoqué en lui disant que à partir du mois prochain il ne voulait plus des 50€ mais maintenant 100€, que tout ce qu'elle a versé ne réglé pas la dette mais seulement les frais d'huissier. Il lui a aussi dit qu'il ferait si nécessaire une saisie sur sa retraite. En fait je voudrais savoir quels sont les recours que l'on peut avoir et si oui ou non il a le droit de faire ça ? Merci

Par **hanan**, le **14/08/2007** à **16:11**

bonjour, rnrn malheureusement, les frais d'huissier sont tenus d'être payés et si vous avez perdu le dossier en question, le remboursement des mensualités doit avoir été fixé par le juge, sauf s'il a été laissé à l'appréciation de l'huissier en question et dans ce cas là contactez le pour en savoir plus et lui demander éventuellement de revoir les mensualités à la baisse compte tenu de votre situation...